

Suisse actuelles

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Services publics : stratégies pour l'égalité

Les travailleuses du secteur public sont-elles mieux ou moins bien loties que celles du secteur privé ? Quels moyens spécifiques de promotion faut-il leur appliquer ?

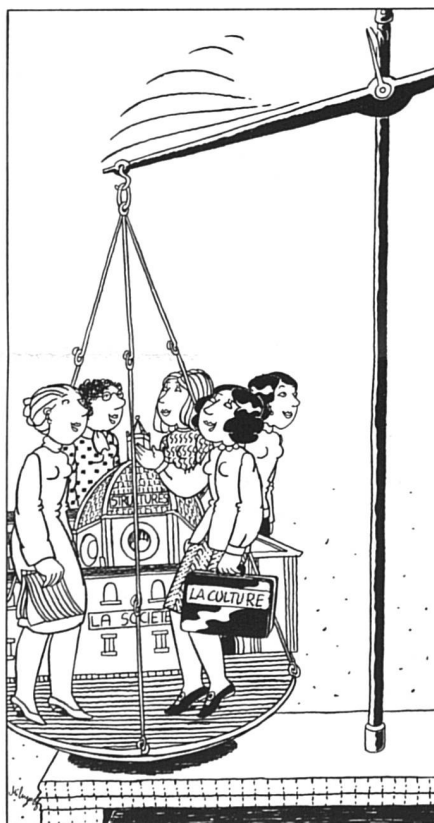
Marie-Thérèse Sautebin est membre du groupe « actions positives ». Elle a participé à l'organisation d'une journée de travail sur le thème « Les services publics: pour ou contre l'égalité des sexes ? » qui a eu lieu à Berne le 20 janvier dernier.

Même accès à l'emploi, à la promotion, à des responsabilités, mêmes salaires, mêmes assurances sociales... sont garantis aux femmes comme aux hommes dans les services publics. Les femmes y sont donc mieux loties sans aucun doute que dans la plupart des autres secteurs.

Mais c'est ne regarder que l'aspect formel de l'égalité des sexes, que la discrimination directe, visible, et repérable au premier coup d'œil. Chaussons d'autres lunettes et la réalité change. Les femmes restent majoritairement au bas de l'échelle des salaires, leur promotion est lentissime, etc. La division sexiste du travail subsiste bel et bien dans les services publics. C'est que les discriminations indirectes piègent toute approche égalitariste.

La question posée le 20 janvier par le groupe de travail « actions positives » et la commission femmes du syndicat des services publics SSP visait juste. Plus de 150 femmes, syndicalistes ou non, y participaient et une cinquantaine n'y trouvaient pas place.

Un podium très riche dont je ne livre que quelques touches ici. Les expériences étrangères éclairent la réflexion qui s'ouvre en Suisse. Y participent Renate Giorgetti, de l'Association femme et formation de Milan, Suzanne Seeland, journaliste à Berlin et collaboratrice à la Communauté européenne, toutes deux actives dans des coopératives de femmes pour des programmes de formation, Jean Jacqmain, juriste à la Centrale des syndicats des services publics à Bruxelles et Claudia Kaufmann du Bureau fédéral pour l'égalité entre femmes et hommes. Au fil du débat, la stratégie des actions positives se précise. Selon une définition du professeur Charles-André Morand, celles-ci sont des actions



qui procurent aux femmes « des avantages provisoires destinés à compenser une situation d'infériorité structurelle », à travers lesquelles la variable du sexe est prise en considération « pour compenser des inégalités de fait ».

Le rôle de l'Etat

D'entrée, Claudia Kaufmann se positionne: « Je n'attends rien du Parlement, sinon une bonne conscience, des paroles généreuses, mais pas de débat de fond ni rien de concret, comme lors du débat sur le projet de loi antidiscriminatoire » (Anita Fetz). Elle plaide plutôt « pour des mesures concrètes dans des domaines spécifiques ». Jean Jacqmain s'appuie sur la pratique belge: « Sans législation en Belgique, on

serait resté à la situation de 1900, avec un principe général ». Pour lui, « les actions positives permettent de compenser les retards accumulés par les femmes, elles peuvent être un hochet... mais que les femmes le prennent et l'utilisent comme un marteau ». Renate Giorgetti s'exclame: « attention, nous avons succombé au charme du pragmatisme, sachons utiliser la loi pour pousser la discussion ». Et Suzanne Seeland de renchérir: « Avec les organes politiques actuels, masculins, nous n'acquerrons pas l'égalité sans pression, celle des mouvements de femmes sur les hommes au pouvoir, comme lors des premières lois antidiscriminatoires aux USA ». En résumé, il nous faut « des lois garantissant la réalisation du principe d'égalité et, dans l'arène politique, la pression des femmes sur les politiciens » (Suzanne Seeland).

L'égalité juridique est arrivée au mauvais moment, vers 78, à contre-crise... les efforts pour qualifier des soudeuses, par exemple, se sont heurtés aux employeurs qui n'embauchaient pas. Aujourd'hui, avec le manque de main-d'œuvre, le privé sait faire appel aux femmes, enclenche des programmes positifs... et laisse à la traîne le secteur public trop lent à appliquer ses programmes pourtant déjà votés. Le risque de laisser diverger public et privé est réel. C'était l'expérience belge. En Allemagne de l'Ouest, les programmes prévus pour les femmes chômeuses viennent de fondre et d'être attribués aux nouveaux venus de l'Est. Suzanne Seeland refuse par conséquent « les actions positives conçues pour répondre à des situations d'urgence » et préconise des lois pour ancrer un véritable droit préférentiel aux femmes.

Face aux discriminations indirectes, les instruments juridiques ne suffisent plus. Ce sont des instruments théoriques dont nous avons besoin pour devenir « protagonistes de l'application de l'égalité en tant que femmes » expliquait Renate Giorgetti. Les femmes restent en bas et les hommes en haut. Les inégalités tiennent à l'organisation du travail et non à la loi. Elles sont un fait de culture. Les éliminer suppose un changement de l'organisation du travail,

c'est un enjeu structurel. S'appuyant sur l'expérience italienne, Renate démontre que les commissions au plus haut niveau de l'Etat, et les commissions réunissant déléguées syndicales et dirigeantes de l'administration publique, ont de lourdes tâches. Récolter les données sur la situation des femmes, les analyser, publier les résultats dans des rapports annuels et les présenter aux parlements. Mais il faut exiger des fonds de l'Etat pour ces recherches.

Claudia Kaufmann précise alors le rôle et les limites des bureaux égalité en Suisse. Pour elle, ces bureaux ne suffisent pas, les femmes doivent exercer leur surveillance.

Suzanne Seeland a étudié pour la Communauté européenne les programmes d'actions positives. Elle relève que le plus souvent les bureaux restent alibis, ils manquent de personnel adéquat pour faire des études approfondies, manquent de subsides et surtout de bases juridiques. Droit de véto, droit de regard sur les dossiers, droit d'imposer des sanctions s'avèrent nécessaires. Et d'approcher l'exemple du plan très sévère de Berlin qui refuse à tout service l'excuse trop facile « il n'y a pas de femmes ».

« A eux de les trouver, d'en prendre les moyens, elles existent » précise le programme berlinois.

Une dynamique de changement

La présence quantitative de femmes n'est pas un but en soi. Elle ouvre la voie à une autre conception du travail. Pour Suzanne, l'analyse d'« affirmatives actions » dans 200 entreprises américaines montre qu'il faut atteindre le seuil de 40 % de femmes dans une entreprise pour que les femmes puissent fixer de nouvelles priorités et faire valoir de nouvelles idées.

Chacun-e relève aussi l'importance de promouvoir la prise en charge des tâches familiales par les hommes, y compris de recourir à des mesures contraignant les hommes à les partager (C. Kaufmann).

Suzanne Seeland relève alors que des résultats parfois inattendus trahissent les objectifs: les temps partiels signifient parfois plus de loisirs lorsqu'un homme les prend alors qu'une femme mettra plus de soin à acheter des légumes frais. Ou encore, la persistance de salaires féminins inférieurs fait que le couple « choisira » plus souvent de renoncer au travail salarié de la femme lors d'un congé parental.

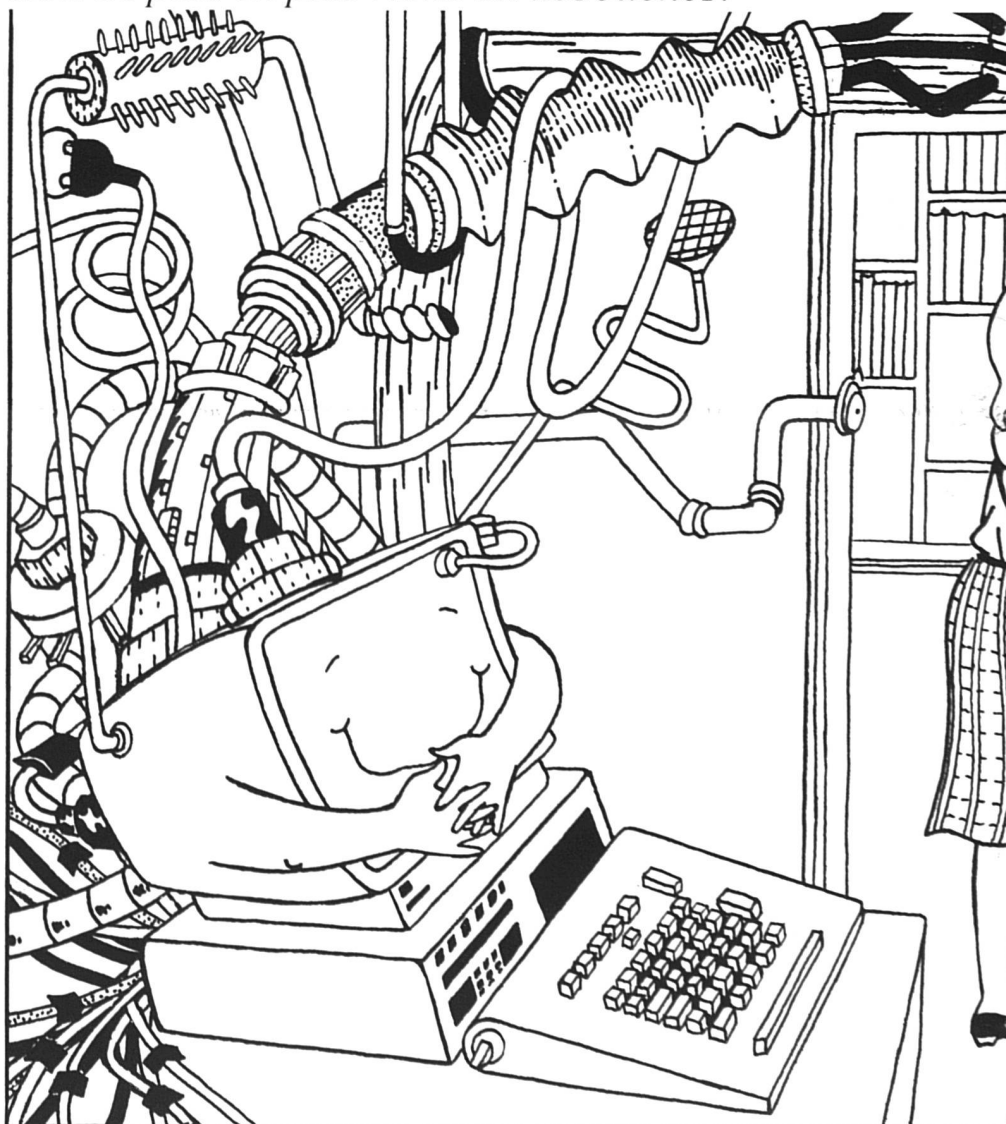
Une conclusion partagée autour de la table ronde: on ne peut sauter d'une action positive à une autre, c'est tout un processus de changement à mettre en place, un projet à long terme. Si les femmes n'y mettent pas les mains, l'organisation du travail ne changera pas.

Des ateliers permettaient d'approfondir chacun des aspects. Imaginez créativement les discussions !

Marie-Thérèse Sautebin

On demande ingénieures

Les femmes restent quasi absentes d'une profession de plus en plus riche en débouchés.



L'Espace Economique Européen va créer pour la Suisse de difficiles conditions de concurrence. Pour y faire face, nous aurons besoin de toutes nos ressources, surtout de nos ressources humaines. Actuellement, nous manquons déjà d'ingénieurs. Il y a peu de temps le président de l'association des fabricants de machines poussait un cri d'alarme: la recherche tend à passer à l'étranger. Et le jour même où j'écris cet

article, la « Nouvelle Gazette de Zurich » offre pas moins d'une soixantaine d'emplois à des ingénieurs dans toutes les branches.

Où trouver ces ingénieurs qui nous manquent si ce n'est chez les femmes? Ce n'est pas favoriser « l'exploitation » des femmes que de les rendre attentives à cette situation. Elles bénéficient de notre haut niveau de vie et doivent aider à le maintenir si elles veulent continuer à en

jour. Mais surtout, il y a là un nouvel espace où l'égalité ne s'est pas encore affirmée.

La Suisse a une très faible proportion d'ingénieures, en comparaison avec d'autres pays industrialisés. On s'en inquiète dans nos hautes écoles. Ainsi, un professeur du Poly déplorait récemment que les femmes se soient encore si peu intéressées au domaine nouveau de l'informatique, qui présenterait des avantages au point de vue de la flexibilité des lieux et des horaires de travail; mais sur 321 diplômés en informatique déjà sortis du Poly, il n'y a que 11 femmes.

Une enquête de l'Académie Suisse des Sciences Techniques* a dressé un tableau de la situation (voir encadré) et tenté d'en analyser les raisons: pourquoi si peu d'étu-

diantes pendant les années de maternage ou de pouvoir se recycler ensuite?

Il faut remonter plus haut dans le temps et voir les causes des aiguillages scolaires qui rendent plus difficile d'envisager ensuite une formation technique de haut niveau. Pourquoi un si faible pourcentage de filles dans les sections scientifiques? Pourquoi s'agglutinent-elles dans les sections langues ou culture générale? Qui est responsable de ces choix: les parents, les stéréotypes des livres scolaires, les enseignants, les responsables de l'orientation professionnelle?

Peur de la technique?

On peut aller plus loin encore, et se demander si les choix des jeunes filles ne sont pas simplement le reflet d'une société encore marquée par les préjugés, par une conception traditionnelle des rôles masculins et féminins dans la famille et la société? Où ne se sont encore généralisés ni les moyens concrets, ni les dispositions réglementaires, ni des « modèles » qui aideraient les femmes à concilier vie familiale et carrière? Et la prédominance masculine dans les écoles techniques n'est-elle pas aussi un obstacle: proportion entre étudiants et étudiantes, faiblesse numérique des cadres féminins, absence de conseillers/ères pouvant aider les filles à affronter l'inconnu dans leurs études et dans la vie étudiante en général?

Enfin, n'y a-t-il pas aujourd'hui une tendance à rendre « la technique » (?) responsable de tout ce qui est ressenti comme la cause d'un malaise individuel ou collectif? On en fait un bouc émissaire, on souligne les « accidents » dus aux risques inhérents à toute activité humaine, sans souligner les facilités que la technique nous procure. On parlera toujours d'un accident de chemin de fer, mais jamais des trains qui circulent normalement.

On invoque beaucoup la qualité de la vie, en allant jusqu'à un utopique retour à la nature, à un âge d'or qui serait derrière nous. Les femmes sont peut-être particulièrement sensibles à ce type de discours, parce qu'on y prône des valeurs dites féminines. Mais y a-t-il antinomie? La qualité de la vie dépend certes d'autre chose que de la technologie, mais celle-ci y contribue, et contribue à la qualité de la vie de la femme: ne l'a-t-elle pas libérée déjà de nombreuses tâches répétitives qui encombraient sa journée?

Perle Bugnion-Secrétan

*Zurich.

Etudiants	Poly ¹		EPFL ²	
	H	F	H	F
architecture	1001	419	585	204
génie civil	348	14	332	26
mécanique	712	13	210	5
électrotechn.	1155	14	342	14
informatique	783	46	385	43
matériaux	114	5	110	8
chimie	288	43	208	53
pharmacie	126	325	—	—
forêt	145	14	—	—
agriculture	473	207	—	—
aménagement du territoire	194	24	—	—
mathémat. et physique	581	44	468	56
biologie	324	150	—	—
environnement	162	53	—	—
géologie	125	24	—	—
gymnastique et sports	109	106	—	—
militaire	59	3	—	—
Total ³	8297	1748 ⁴	3418	486

¹ état au 8.6.1989
² octobre 1988
³ y compris doctorants, etc.
⁴ y compris 243 étrangères



diantes au Poly et à l'Ecole Polytechnique de Lausanne? Pourquoi si peu d'entre elles dans les branches d'ingénieurs proprement dites? Craignent-elles de n'avoir pas ce « don » des mathématiques ou de la mécanique qu'on dénie aux femmes? ou craignent-elles de s'engager dans une profession où il sera difficile de se faire accepter comme femmes, de ne pas pouvoir concilier carrière et vie familiale, faute de pouvoir suivre les développements de la tech-

Des préjugés à démolir

« Dans la maîtrise des sciences et des techniques, les filles ne cessent de démontrer, preuves éloquentes à l'appui, qu'elles sont aussi capables que les garçons.

Mais pourquoi compte-t-on aussi peu d'étudiantes dans nos hautes écoles polytechniques? Des a priori dénués de tout fondement maintiennent des attitudes réticentes envers les mathématiques, la physique et la technique. Ces réticences sont hélas conjuguées au féminin tant par de nombreux parents que par des enseignants des écoles primaires et secondaires. Réticences que l'on retrouve parfois dans l'entreprise où la femme-ingénieur est moins bien considérée que son collègue masculin de mêmes compétences.

Récemment, lors d'un colloque réunissant à Berne des représentants de l'industrie et des responsables de la formation professionnelle, le conseiller fédéral Flavio Cotti a lancé un pressant appel en faveur d'un plus grand nombre d'ingénieurs à former dans notre pays. Cette formation accrue – il l'a clairement dit – devrait s'étendre impérativement aux jeunes femmes.

Je reprends cet appel et m'adresse aux parents, aux enseignants, à tous les niveaux, aux responsables des services d'orientation professionnelle et aux chefs d'entreprise pour qu'ils en fassent leur credo. »

Extrait du discours du Prof. Vittoz, président de l'EPFL, à la remise des diplômes et prix le 28 janvier 1989

Votations fédérales : pour tous les goûts

Tribunal fédéral, routes nationales et viticulture, tels sont les sujets sur lesquels nous aurons à nous prononcer le 1^{er} avril.

Un menu copieux attend les citoyen-ne-s qui prendront la peine d'aller voter le 1^{er} avril: pas moins de quatre sujets. Deux d'entre eux sont des initiatives populaires fédérales, la première dite du «trèfle à trois», la seconde, baptisée «Halte au bétonnage». Les deux autres sujets à l'affiche, soit la révision partielle de la loi sur l'organisation judiciaire et un arrêté fédéral sur la viticulture, sont attaqués par référendum.

Le Tribunal fédéral (TF) et son cousin, le Tribunal fédéral des assurances (TFA), sont victimes de leur prestige: près de 4000 affaires par an sont portées devant le TF, près de 1200 devant le TFA. Les dossiers s'empilent et les délais s'allongent. Le Conseil fédéral, suivi par les Chambres fédérales, a procédé à une révision de la loi dans le double but d'accélérer le rythme des décisions rendues et de trier les recours, en écartant ceux qui sont manifestement mal fondés ou trop insignifiants. Divers remèdes sont proposés. Les juges pourront siéger plus fréquemment à trois plutôt qu'à cinq; ils bénéficieront de l'assistance de collaborateurs personnels. Deux innovations sont par ailleurs introduites. L'une est la procédure d'admission, soit un examen préalable du bien-fondé des recours par trois juges qui doivent prendre leur décision à l'unanimité, mais sans délibération publique ou encore par simple circulation du dossier; l'autre est l'augmentation de la valeur litigieuse de 8000 à 30000 francs en matière civile.

Ce sont ces deux dispositions de la révision qui ont fait l'objet d'un référendum lancé par les Juristes démocrates, avec l'appui des syndicats, des organisations de protection des consommateurs et des locaux.

Motif invoqué par les référendaires: par ces modifications, la plupart des causes relatives au droit du travail et au droit de

bail, dont la valeur litigieuse est faible en général, échapperaient au Tribunal fédéral.

A la fin des années 50, la Suisse décide de se doter d'un réseau d'autoroutes pour améliorer les communications entre les dif-

ferentes régions du pays. Celui-ci devrait être achevé d'ici la fin des années 90. Or, l'AST (Association suisse des transports), soutenue par diverses autres organisations écologistes, a jugé que certains tronçons étaient superflus, notamment parce qu'ils dédoublaient des autoroutes déjà construites. Elle a donc lancé son initiative «Trèfle à quatre» pour s'opposer à l'aménagement des tronçons Yverdon-Morat sur la Nationale 1, Bienne-Soleure sur la N5, district du Knonau dans le canton de Zurich sur la N4 et Transjurane, future N16. Ce trèfle a toutefois perdu une de ses feuilles, lorsque le comité d'opposition à la N16 s'est rallié aux arguments de la majorité de la population jurassienne, ferme-

ment attachée à l'amélioration de ses communications avec le reste du pays. Pour leur part, le Conseil fédéral et la majorité du Parlement jugent indispensable de combler toutes les lacunes du réseau de routes nationales tel qu'il a été planifié dans les années 60. Et rejettent par conséquent cette «triple» initiative.

Il n'empêche que le même jour, ainsi qu'en a décidé le Conseil fédéral, peuple et cantons devront aussi se prononcer sur le principe de la stabilisation du réseau routier tout entier.

L'initiative «Halte au bétonnage» propose de plafonner à la valeur du 30 avril 1986 la surface affectée aux routes en Suisse. Seules pourraient être construites de nouvelles routes, si une surface équivalente était rendue à son état naturel. L'argument massue des initiants, c'est que chaque habitant du pays dispose en moyenne de 34 m² pour se loger et de... 110 m² pour se déplacer. Autant donc rendre à la vie quotidienne, aux espaces à bâtir pour le logement et les loisirs, ainsi qu'à l'agriculture ces surfaces gaspillées que les initiants évaluent à 30% du réseau routier! Sans compter, ajoutent-ils, que la stabilisation du réseau routier

aurait des effets bénéfiques sur l'environnement. Lancée par l'extrême-gauche, les écologistes, le mouvement Helvetia Nostra de Franz Weber, soutenu par les socialistes, cette initiative a été néanmoins sèchement repoussée par la majorité du Parlement.

De son côté, un groupe de parlementaires fédéraux de diverses tendances politiques a lancé un référendum contre un nouvel arrêté fédéral sur la viticulture, approuvé par les Chambres en juin 1989. Il s'insurge plus particulièrement contre le contingentement de l'importation des vins, estimant qu'il restreint le libre-choix des consommateurs. Ce référendum a été activement soutenu par Denner et Coop.

Anne-Marie Ley



En point de mire: la viticulture suisse.

A lire

Vers une assurance maladie solidaire ?

(srl) – Tout, tout, tout, vous saurez tout sur le système d'assurance-maladie en Suisse, sur ses avantages et ses inconvénients et sur les différents projets visant à le réformer en consultant la véritable somme que viennent de publier les éditions Réalités sociales*.

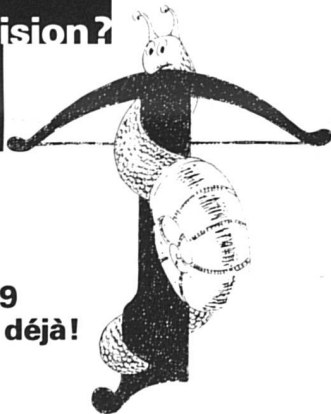
blèmes: d'une part l'emballement des coûts de la santé et d'autre part les injustices du système actuel, découlant notamment de son caractère facultatif et de principes tels que les réserves pouvant frapper les « mauvais risques », l'absence d'un libre passage

FEAS FÉDÉRATION SUISSE
DES EMPLOYÉ-E-S
D'ASSURANCES SOCIALES

Assurance- maladie

Quelle révision?

Suisse
1889-1989
Cent ans déjà!



Travaux réunis par
PIERRE GILLIAND

**réalités
sociales**

L'assurance-maladie a cent ans. Son histoire est jalonnée de nombreuses tentatives de révision, dont la dernière a échoué en 1987. Suite à cet échec, le Conseil fédéral a chargé quatre experts d'élaborer chacun un projet. Les idées fournies par ces experts ont été transmises à la commission chargée de la révision, qui doit rendre ses propositions d'ici à la fin septembre de cette année. Par ailleurs, deux initiatives sont actuellement pendantes, celle du Concordat des caisses-maladie et celle lancée par le parti socialiste et par l'USS.

Comment s'y retrouver dans cette jungle? Tentons de dégager quelques idées-force. La révision en cours est censée résoudre deux ordres de pro-

blèmes: d'une part l'emballement des coûts de la santé et d'autre part les injustices du système actuel, découlant notamment de son caractère facultatif et de principes tels que les réserves pouvant frapper les « mauvais risques », l'absence d'un libre passage

intégral, l'échelonnement des cotisations selon l'âge d'entrée, les différences de cotisations selon le sexe, etc. La limitation dans le temps des prestations en cas d'hospitalisation apparaît également comme une grave lacune de la loi actuelle. Quant à l'aspect économique, on note que la part du PNB consacrée aujourd'hui à la santé publique est de l'ordre de 8%, alors qu'elle était de 3 et demi % en 1950. L'offre et la demande de prestations s'alimentent réciproquement en une spirale inflationniste. Dans une de ses contributions, Pierre Gilliard remet cependant l'église au milieu du village en soulignant que cette croissance s'est accompagnée d'un désengagement des pouvoirs publics, et

s'est traduite surtout par des augmentations successives des cotisations qui en viennent à constituer, selon le mot de l'ancien conseiller d'Etat vaudois André Gavillet, un véritable « impôt sur la pauvreté ».

Il est impossible de fournir ici un panorama des solutions envisagées, dont l'inspiration varie du libéralisme opiniâtre de la Fédération des médecins suisses aux priorités sociales de l'USS et du PSS. M. Flavio Cotti a présenté récemment la position provisoire du Conseil fédéral, axée sur l'introduction d'une assurance-maladie obligatoire, seule garante possible d'une véritable solidarité, et parallèlement sur différentes mesures visant à assurer la maîtrise des coûts à travers l'examen de la rentabilité des prestations et le relèvement des franchises et de la participation aux frais. La bataille politique va recommencer.

* Assurance-maladie: quelle révision? Fédération suisse des employé-e-s d'assurances sociales, travaux réunis par Pierre Gilliard, éd. Réalités sociales, 1990, 445 p., Fr. 78.-. Cet ouvrage est issu d'un colloque organisé en octobre dernier par l'Institut des sciences sociales et pédagogiques de l'Université de Lausanne et par la Fédération suisse des employé-e-s d'assurances sociales.

Biotechnologie

Le TF tranche

● Le TF a jugé qu'avec la législation actuelle, un canton ne peut pas refuser à un couple non marié l'accès aux méthodes de procréation assistée. Toutefois, le Conseil d'Etat du

canton de Vaud, contre qui cet arrêt a été rendu à fin décembre 1989, a l'intention de proposer au Grand Conseil une loi limitant cet accès aux couples mariés, comme une garantie supplémentaire pour l'intérêt de l'enfant.

● Le coût d'une naissance normale varie entre 4 et 15 000 francs, celui d'une naissance résultant de procréation assistée (environ 1% des naissances) entre 150 et 200 000 francs. Selon la loi (arrêt du TF de 1987), les caisses maladie ne sont pas tenues de rembourser les frais de ces derniers cas, mais elles le font en pratique. Selon le médecin conseil de la caisse Helvetia, le taux de réussite est actuellement de 7 à 10% seulement, mais selon un spécialiste, le Dr Campana, les progrès techniques font espérer un taux de 25%, ce qui correspond presque au taux de fertilité normal chez les couples.

● La Fédération des femmes protestantes vient de publier un dossier informant sur les techniques liées au génie génétique: procréation assistée, diagnostic prénatal, maladies héréditaires, etc. Le but de cette publication n'est pas d'apporter une réponse aux nombreuses questions qui se posent, mais bien d'aider à se faire une opinion, notamment par le travail en groupe: réflexion éthique, étude biblique, information simple, exemples vécus, propositions d'animation par jeux de rôles, glossaire très complet, et bibliographie. En annexes, les textes fondamentaux tels que les directives de l'Association suisse des sciences médicales, l'initiative du « Beobachter »,

En bref

● Le comité central du Parti socialiste suisse a désigné deux candidats à la présidence du PSS: le conseiller national Bodenmann (VS) et la conseillère nationale Ursula Ulrich (SO), biologiste, qui ont recueilli respectivement 41 et 39 voix. Le nouveau président ou la nouvelle présidente sera désignée par le congrès du PSS les 27 et 28 avril.

● Une conférence extraordinaire des Femmes Socia-

listes, réunie le 2 février à Berne, a lancé la campagne électorale de 1991 en demandant que le PSS présente au moins un tiers, et si possible une moitié de candidates sur ses listes.

● La nouvelle loi zurichoise d'introduction à la législation fédérale en matière d'assurance maladie et accidents prévoit l'égalité des primes entre hommes et femmes. Elle entrera en vigueur le 1.1.1991.

le contre-projet du Conseil fédéral, la Recommandation du Conseil de l'Europe, etc. Cet important document peut être commandé à la Fédération des femmes protestantes, 60 Winterthurerstrasse, 8006 Zurich. Prix : Fr. 15.-; Fr. 10.- à partir de 15 exemplaires à la même adresse.

Zurich

Le maître et la suppléante

Une expertise indépendante demandée par 3 syndicats

d'enseignants a révélé une curieuse situation : en 1987, sur 2006 enseignants, 905 seulement avaient un engagement fixe comme maîtres principaux, la majorité (87%) des 1001 autres enseignants n'ayant qu'un engagement renouvelable de semestre en semestre, comme suppléants, avec un traitement de 25% inférieur. 43,5% de ces suppléants sont des femmes, contre seulement 16% de maîtresses principales. Les syndicats réclament l'égalité des traitements entre les deux catégories d'enseignants et une meilleure protection contre les licenciements.

«Femmes Suisses» et la pub

La bulle Swissair



(srl) Errare humanum est, perseverare diabolicum. Autrement dit: l'erreur est humaine, donc aussi féminine, mais il faut s'amender pour se faire pardonner. La publicité de Swissair parue dans nos numéros d'août-septembre et d'octobre 1989 nous avait valu plusieurs protestations: comment un journal féministe avait-il pu accepter une annonce aussi sexiste, où les collaboratrices de Swissair étaient qualifiées de «charmantes, dévouées, discrètes, serviables...». La violence de certaines de ces protestations nous a fait prendre conscience de notre erreur d'appréciation. Nous avons toujours effectué une sélection très rigide des annonces paraissant dans Femmes Suisses, nous renforçons encore cette sélection afin de ne plus faire la moindre entorse à la cohérence féministe dont nous nous réclamons. Cela étant dit, il nous a paru intére-

sant de demander un avis sur cet incident à Béatrice Pfister, déléguée aux questions féminines auprès de Swissair. Suite à notre intervention, Béatrice Pfister a discuté de l'annonce incriminée, qu'elle n'avait pas vue avant parution, avec les responsables de Swissair-Genève, dont elle émanait.

Elle-même ne peut pas, faute de temps, vérifier systématiquement tout le matériel publicitaire de Swissair paraissant de par le monde; il faut qu'un contact direct s'établisse avec les personnes qui s'en occupent; l'incident «Femmes Suisses» lui a permis en tout cas de nouer de tels contacts, et elle est certaine d'être spontanément consultée à l'avenir.

Chargée de l'élaboration d'un plan systématique pour la mise en œuvre de l'égalité des sexes chez Swissair, Béatrice Pfister entend aussi rester un carrefour de communication entre les employées et les clientes de Swissair et ses instances dirigeantes. Directement rattachée au directeur du personnel, elle se trouve en une position hiérarchique suffisamment élevée pour pouvoir le faire efficacement. La manière dont elle a donné suite à notre intervention le prouve.

Charge fiscale ?

FIDUXAL S.A.



Fiscalité - Comptabilité - Gestion

Corraterie 14
1204 Genève
Téléphone 28 86 66

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



La Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE DE MICROBIOLOGIE

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant :

- 30 heures de cours et séminaires durant l'année académique ;
- responsabilité des étudiants en médecine qui effectuent des travaux pratiques de microbiologie à l'Ecole de laborantines ;
- direction de programmes de recherche ;
- supervision du laboratoire des antibiotiques ;
- maintien des liens avec le Laboratoire central de bactériologie et la Division des maladies infectieuses (Hôpital cantonal universitaire de Genève).

Exigences : Doctorat en médecine ; connaissances suffisantes en microbiologie et en médecine des maladies infectieuses.

Entrée en fonction : à convenir

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 2 avril 1990 au **Décanat de la Faculté de médecine de l'Université de Genève, Centre médical universitaire, CH-1211 Genève 4** où peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



La Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ADJOINT

aux institutions universitaires de gériatrie de Genève

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant un enseignement pré- et post-gradué et la responsabilité de la recherche dans le domaine de la biologie du vieillissement.

Exigences : Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent. Expérience de la direction de recherches sur les aspects biologiques du vieillissement de l'homme.

Entrée en fonction : 1er octobre 1990 ou date à convenir

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 2 avril 1990 au **secrétariat de la Faculté de médecine, Centre médical universitaire, 1, rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4**, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.